



## PREAVIS MUNICIPAL No 01/2021 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

### DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE POUR 2 INTERVENTIONS EFFECTUEES SUR LES CONDUITES D'EAU POTABLE

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### Préambule

Une rupture de notre conduite d'adduction d'eau potable sous le giratoire du Moulin à Cugy à la veille de Noël 2019 a été réparée en janvier 2020. Estimant que la construction du nouveau giratoire devait être une des causes de cette rupture, nous avons demandé une participation financière à la commune de Cugy en joignant différentes photos et vidéo du passage de caméra avant gainage. Après plusieurs rappels, nous avons reçu le 10 décembre 2020 une réponse négative en raison de l'âge de la conduite, d'une pose déficiente et d'un manque de concordance entre la date de la rupture de la conduite et celle des travaux susceptibles de l'endommager.

En juin 2020, nous avons subi une deuxième rupture de conduite dans le quartier Es-Maye.

La Municipalité de Morrens a donc procédé à ces réparations sans consulter préalablement le Conseil Communal. Le présent préavis est une régularisation formelle de ces travaux exécutés en 2020.

#### Aspect technique et financier

Se basant sur les précédentes années, nous avons mis Fr. 8'000.- au budget 2020 pour les travaux courants de réparation de conduites d'eau potable. Suite aux incidents susmentionnés, les factures suivantes ont dépassé ce montant qui sont, en fin de compte, totalement à notre charge :

- Janvier 2020. Recherche de la fuite le long de la route de Montheron jusqu'au giratoire du Moulin à Cugy en janvier 2020.  
Facture de VonRoll Hydro AG du 20.02.2020 Fr. 753.90 TTC
- Janvier 2020. Fouille dans la partie terreuse du giratoire de Cugy pour accéder à la conduite et remise en état après intervention.  
Facture de AGV Toni SA du 19.03.2020 Fr. 7'235.70 TTC
- Janvier 2020. Passage de la caméra dans la conduite à Cugy pour localiser précisément la fuite et gainage  
Facture de Cand-Landi du 10.02.2020 Fr. 4'248.75 TTC
- Janvier 2020. Ouverture et réparation de la conduite à Cugy  
Facture de Risse SA du 03.02.2020 Fr. 1'761.35 TTC
- Juin 2020. Réparation d'une fuite dans le quartier Es-Mayes. Remplacement de la vanne d'adduction. Facture de Risse SA du 26.06.2020 Fr. 5'903.65 TTC

**Total des montants engagés**

**Fr. 19'903.35 TTC**

Ces travaux, urgents et imprévisibles, ont été réalisés dans le cadre de l'autorisation générale pour la législature 2016-2021. Ils entrent dans le cadre de l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles autorisées dans le préavis susmentionné et dont le montant a été fixé par votre Conseil à Fr. 25'000.- par cas.

Pour rappel, l'article 11 du Règlement sur la comptabilité des communes du Canton de Vaud (état au 1<sup>er</sup> juillet 2006) stipule ce qui suit :

*« La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature.*

*Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général ou communal. »*

raison pour laquelle la Municipalité vous soumet ce préavis pour approbation.

### **Conclusion et adoption**

Ces différentes interventions ne pouvaient être reportées car ces incidents représentaient des risques aux conséquences plus onéreuses.

La première intervention au giratoire de Cugy conforte la Municipalité dans son projet de participer à la régionalisation de l'adduction d'eau avec EauService Lausanne puisque, entre autres, notre ancienne conduite traversant Cugy serait remplacée par une nouvelle conduite intercommunale financée par un pot commun de la régionalisation au prorata de la consommation.

La demande de préavis municipal est d'accorder un montant de **Fr. 19'903.35** TTC pour couvrir les frais de ces deux interventions précitées. Ces montants sont liés à l'entretien des EC/EU.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 01/2021 de la Municipalité
- entendu la commission des finances
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide**

d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de **Fr. 19'903.35** TTC pour les travaux de réparation des conduites d'eau potable, propriétés de la Commune de Morrens.

Le montant de Fr 18'480.35 HT sera porté en totalité comme charge d'exploitation dans l'exercice 2020 dans le compte 810.314.40 « entretien du réseau ».

Préavis municipal no 01/2021

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 20 janvier 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le syndic\*

La secrétaire

Jean-Paul Raemy

Valérie Zumbrunnen Villars

C.C. du 29.03.2021  
Réf.: Didier Beuchat  
Morrens, le 20.01.2021

